



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

titres de séjour

Question écrite n° 98286

### Texte de la question

M. Guy Delcourt appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les démarches relatives aux demandes de titre de séjour. Le Parlement a adopté en juillet 2015 dans le cadre du projet de loi sur le droit des étrangers, une disposition visant à la simplification des démarches des étrangers concernant leur séjour sur le territoire, avec notamment l'instauration d'un titre de séjour pluriannuel. Par ailleurs, la circulaire du 3 janvier 2014 démontre elle aussi la volonté du Gouvernement de moderniser les conditions d'accueil des ressortissants étrangers dans les préfectures avec un certain nombre de mesures de simplification et objectifs d'organisation. Néanmoins, force est de constater au travers de plusieurs exemples relevés en circonscription, la problématique persistante relative aux délais de rendez-vous en préfecture pour réaliser les formalités concernant le séjour des étrangers sur le territoire. À titre d'illustration, une demande d'admission au séjour formulée auprès de la Préfecture du Pas-de-Calais le 27 mai 2015 engendre une date de rendez-vous au 2 mars 2017. Il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour poursuivre sa politique d'un meilleur encadrement et suivi des demandes de titres de séjour.

### Données clés

**Auteur :** [M. Guy Delcourt](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 98286

**Rubrique :** Étrangers

**Ministère interrogé :** Intérieur

**Ministère attributaire :** Intérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [2 août 2016](#), page 7093

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)